

le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité



SPW | Éditions

Mobilité

- > La parole à... Frédéric Bastin
- > Semaine de la mobilité 2016. Partager la route... Encore un bon cru
- > Les premiers Référents en Education à la Mobilité et à la Sécurité routière sont formés
- > Activités du réseau des CeM. Visite d'Herstal et Atelier Evaluation d'un aménagement de voirie
- > Stationnement sur la voie publique réservé à un véhicule en particulier. Est-ce légal ?

> sommaire



Wallonie



Source : Cellule mobilité de l'UWE.

> La parole à ...

Frédéric Bastin, Fleet manager chez Galère

Galère a été la première société de construction wallonne à obtenir une certification intégrée dans les domaines de la Qualité, la Sécurité et l'Environnement. En tant que leader de notre secteur, le souci du bien-être et de la sécurité de nos collaborateurs est au cœur de nos préoccupations. Nous développons donc une politique de responsabilité sociétale en constante évolution qui se concrétise aussi par des objectifs en termes de mobilité.

Depuis 2010, la moyenne d'émission de CO₂ de nos véhicules de société est passée de 145 à 111 gr. Nos véhicules utilitaires font aussi l'objet d'une attention particulière : une rationalisation du taux de remplissage et des déplacements domicile-chantier, ainsi qu'une sélection des modèles les plus verts possible ont permis, sur les deux dernières années, une réduction des émissions de plus de 20 %.

Afin de préparer l'avenir, nous avons décidé d'aller un cran plus loin en favorisant au maximum les moyens de transport alternatifs à la voiture thermique en solo. Voilà pourquoi, à l'occasion de la Semaine de la Mobilité 2016, Galère a participé au Défi Mobilité organisé par le SPW et l'UWE. Nous avons proposé plusieurs actions en faveur de la mobilité douce à tous les membres du personnel. Un pari relevé avec brio puisque notre entreprise a remporté le « Prix Entreprise Privée de la Semaine de la Mobilité ».

Durant cette semaine, nous avons pu découvrir les plaisirs du covoiturage, les performances des voitures et vélos électriques et la facilité des transports en commun. Le bilan est plus que positif : en tout, ce ne sont pas moins de 1 800 kilomètres qui ont été parcourus à l'aide des véhicules mis à la disposition du personnel. Le constat est sans appel : tous les participants ont beaucoup apprécié ces nouveaux moyens de transport

électriques qui permettent une conduite relaxée dans un silence apaisant.

Dans les mois à venir, nous allons continuer de travailler sur la dynamique enclenchée par cette semaine spéciale. Adaptation du parking et création de vestiaires confortables, modification de la politique voiture, politique de vélos d'entreprise pour tous, portail mobilité dynamique... voilà quelques « chantiers » que nous comptons bien finaliser avec autant de sérieux et d'efficacité que ceux qui font notre réputation.

Contact: Frédéric BASTIN
f.bastin@galere.be

> Semaine de la mobilité

Partager la route... Encore un bon cru!

Nous vous en avons fait part dans un précédent numéro, le menu de cette Semaine wallonne de la Mobilité, qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre dernier, était consacré cette année en particulier à la mobilité partagée. Il a principalement été émaillé d'actions dans les communes et dans les entreprises, et de sensibilisation tous publics via des ambassadeurs, de nombreux medias et les réseaux sociaux.

Des actions et des chiffres

Petit à petit, le message percole ! Les chiffres sont là, qui témoignent d'un intérêt grandissant, graduellement, d'année en année, pour cette semaine de sensibilisation.

Les communes de plus en plus impliquées

Il s'agissait d'inciter les communes à initier des actions fédératrices et originales, mais également de valoriser les actions multiples et variées organisées sur leur territoire par divers groupes : associations, institutions... tout en cherchant à mettre en valeur le potentiel de la mobilité partagée. Elles ont organisé un panel d'activités portant sur la manière d'aborder des modes de déplacement mal connus, trop peu utilisés et pourtant bien plus pratiques qu'il n'y paraît à première vue, car cette Semaine de la Mobilité est souvent l'occasion de tester d'autres moyens de transport.

90 communes et 225 projets

50 entreprises et 5 parcs d'activités économiques

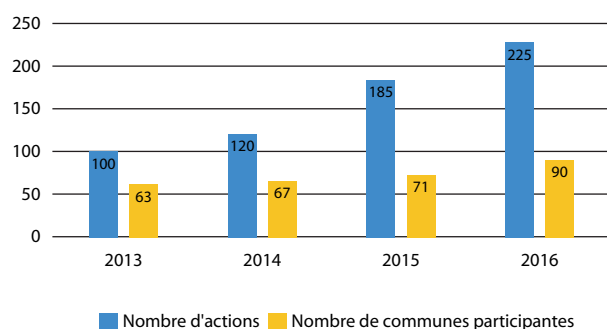
30 écoles

42 345 km parcourus à vélo pour aller travailler

Plus de 250 relais presse

Page facebook vue plus de 216 000 fois

Participation des communes



Par exemple, la nouvelle asbl Mobilisud, installée dans la gare de Dinant, a organisé une journée en collaboration avec le Plan de Cohésion sociale et le Forem, avec notamment pour objectif d'apporter des pistes de solution aux demandeurs d'emploi pour se déplacer. Les ateliers ont porté sur l'utilisation d'Internet pour organiser ses déplacements, un parcours encadré en vélo électrique ou en joëlette, un atelier de réparation de vélos, le bus du Forem pour découvrir les métiers du transport, les possibilités de passer son permis de conduire...

Une autre initiative, l'évènement « Gare aux jeunes », organisé à la gare de Charleroi-Sud, a porté sur la sensibilisation aux besoins des personnes à mobilité réduite, la sécurité routière, la découverte du RAVeL, des informations sur Cambio et la carte Mobib du TEC, la présentation du service d'entretien de vélos Brillo et sur la distribution de passeports mobilité.

Et des entreprises toujours plus concernées

Pour la troisième année consécutive, les défis mobilité se sont invités dans les entreprises. 50 d'entre elles, auxquelles se sont ajoutés 5 parcs d'activités économiques, ont joué le jeu et organisé des activités. Une dizaine a répondu à l'invitation de Cowallonia de tester un espace de coworking.

Pour couronner cette semaine, deux catégories de prix ont été décernées aux entreprises les plus dynamiques en la matière.

Ainsi le « Prix de la Semaine de la Mobilité », qui jugeait uniquement les actions menées pendant la Semaine a récompensé la société de construction BAM-Galère dans la catégorie entreprise privée et l'Agence intercommunale de développement IDETA comme entreprise publique. L'une et l'autre ont été gratifiées d'un chèque destiné à la poursuite des actions de communication au sein de leur entreprise.

Et le « Trophée mobilité des entreprises », couronnant une politique de mobilité plus pérenne, a récompensé UCB Pharma dans la catégorie entreprise privée et l'Université de Mons en tant qu'entreprise publique. Toutes deux ont reçu un Vélo-boxx.



Dinant. Source : Claudio Morelli.

On épinglera de manière générale le nombre important de travailleurs qui ont été sensibilisés, à travers des actions concrètes, durant cette semaine. Quant aux entreprises, si elles ont eu l'occasion de valoriser, en interne, les initiatives menées en matière de mobilité durable, cette semaine fut aussi l'occasion de mettre en avant, vis-à-vis de l'extérieur, leurs atouts en la matière.

La quatrième édition du Défi vélo a également été organisée dans le cadre des activités de « Tous vélos actifs », avec pour ambition d'inviter un maximum de travailleurs wallons à utiliser leur vélo pour aller travailler durant cette semaine et à encoder ensuite sur le site www.veloactif.be les kilomètres parcourus, espérant battre le record 2015 établi à 35 000 km. Ce fut chose faite avec 42 345 kilomètres parcourus.

Des ambassadeurs sur nos routes

Comme l'année dernière, des ambassadeurs, ou « Mobiguides », sont allés à la rencontre des citoyens pour promouvoir la mobilité partagée en général et le covoiturage en particulier via la nouvelle application Comon et en informant les usagers sur les parkings de covoiturage déjà opérationnels en Wallonie.

De la communication, toujours de la communication...

La Semaine de la Mobilité, c'est aussi une vaste campagne médiatique qui mobilise de nombreux médias, avec plus de 250 relais presse, TV, radio et web, un matériel et des interventions très diversifiés : affiche, interviews, reportages, capsules vidéos...

Dans ce genre de projet, les réseaux sociaux jouent bien leur rôle. Ainsi, la page facebook de WallonieMobilité, compte plus de 3 300 « like », contre un peu plus de 2 200 en 2014 et de 2 800 en 2015 : une augmentation qui se produit en grande partie durant cette Semaine de la Mobilité.

Rendez-vous en 2017, avec de nouveaux records à battre!

Contact: www.semainemob.be

renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique, en tenant compte de leur sécurité et celle des autres

apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, en théorie (code de la route, comportements anticipatifs, ...) et en pratique (exercices en milieu protégé et en situation réelle).

exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux).

> Formation des enseignants

Education à la mobilité et à la sécurité routière. Les premiers Référents sont formés!

La Région wallonne a pour ambition d'apporter aux enseignants et aux directions des écoles fondamentales de Wallonie un bagage en mobilité et en sécurité routière leur permettant de jouer un rôle de « Référent en mobilité et sécurité routière ». Nous vous l'avions annoncé, et maintenant, c'est chose faite! La première session de cette formation a eu lieu en septembre dernier, et la seconde en novembre. Une troisième session est déjà prévue le 21 mars prochain.



Petit rappel. Le Référent EMSR est un enseignant qui est la personne-ressource en EMSR au sein de son école, centralise, pour celle-ci, toutes les informations y relatives, a été formé par la Région wallonne et, enfin, est membre du réseau wallon des Référents EMSR.

Déjà vingt Référents EMSR

Une vingtaine d'enseignants du fondamental (maternel et primaire) ont ainsi pris part à cette journée. Pour les participants, ce fut l'occasion de prendre connaissance des objectifs poursuivis par ce programme, de se les approprier en regard de leur vécu et de leurs projets, avant de découvrir et de tester différents outils pédagogiques susceptibles de les aider dans leurs activités avec leurs élèves, et d'échanger leurs expériences, car la plupart d'entre eux sont déjà actifs sur cette problématique dans leur école.

C'est un cadre et un lieu d'échange qui leur sont proposés, où ils pourront puiser des idées et une partie de l'énergie nécessaire pour faire face à tous les défis qui les attendent.

Une journée bien remplie

Mise en bouche avec Emile le serpent mobile, Schoolpool, le Brevet du cycliste, et une attention particulière portée à l'élève comme piéton: situation universelle dans toutes les écoles. Car même conduit en voiture, l'enfant sera toujours piéton, au moins

pour quelques dizaines de mètres, une traversée de la chaussée... Cette problématique parle à tout le monde et en particulier aux enseignants.

Cette journée est aussi l'occasion d'insister sur quelques grands principes. Il importe, par exemple, de rappeler que les changements de comportement passent par plusieurs stades qu'il est important de bien identifier pour savoir où l'on se trouve dans le processus. Un autre principe, à ne pas oublier: il n'y a pas de « petite » action: toutes sont importantes! Même un trajet court vers la piscine peut être mis à profit pour faire passer quelques messages et induire des comportements durables.

La Région dispose d'outils pédagogiques ludiques. C'était l'occasion de les présenter et de s'y familiariser: le jeu Optimove, la valise pédagogique...

Au terme de la journée, chaque participant a été invité à présenter l'action, même modeste, qu'il envisage de monter dans son école: histoire de repartir avec du concret et des perspectives.

Bientôt un réseau des Référents EMSR

Comment accompagner ces enseignants, leur offrir des espaces d'échange sur les outils, les projets, les activités qui sont à leur disposition et qu'ils ont testés? Le portail mobilité de la Région propose déjà de nombreuses informations, mais l'objectif est, à terme, de mettre sur pied un réseau qui leur proposera sans doute une newsletter, des reportages vidéo dans leur école, des chasubles...

Contact: emsr@spw.wallonie.be. Tél.: 081 77 31 40



Source : SPW.

Education à la mobilité et sécurité routière



Sur le portail mobilité de la Région wallonne : tout ce que vous voulez savoir sur l'Education à la mobilité et à la sécurité routière !

Une foule d'informations très utiles et très complètes sont à la disposition des enseignants, sous trois onglets : enseigner, se former, le référent.

Pour l'enseignement proprement dit, le site propose des outils pédagogiques, une valise pédagogique et des animations scolaires.

Les outils pédagogiques sont constitués d'une liste de livres, jeux, vidéos, chansons, calculateurs, dossiers... belges ou étrangers. Chacun fait l'objet d'une fiche descriptive complète. Bref une mine de ressources très didactiques et attrayantes à souhait.

La valise pédagogique virtuelle rassemble quelques-uns des outils pédagogiques, ils sont souvent téléchargeables.

Une véritable valise, comme celle que l'on emmène en vacances, rassemble, en version imprimée, le contenu de la valise virtuelle : dossiers pédagogiques, ouvrages jeunesse, jeux, brochures d'information... Les écoles/enseignants peuvent l'emprunter gratuitement au Réseau IDée à Namur (francois.beckers@reseau-idee.be).

Enfin, les activités d'une quinzaine d'associations actives en la matière sont présentées également sous la forme d'un répertoire (non exhaustif et en évolution constante) de fiches présentant chaque projet, l'âge des enfants auxquels il est destiné, les modes de déplacements concernés, la durée, le coût...



Source : SPW.

Pour en savoir plus: onglet

de mobilite.wallonie.be

ou

mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire/services-et-solutions/education-mobilite-et-securite-routiere-emsr.html



sur la page d'accueil

A noter encore, que le CDDM dispose d'une belle collection d'ouvrages sur la mobilité et la sécurité routière, destinés aux enfants et aux jeunes.

> Activités du réseau des CeM

Evaluer un aménagement de voirie

C'était le thème du dernier atelier organisé à l'intention des CeM. L'enjeu était d'initier une démarche d'évaluation a posteriori de la réalisation d'un aménagement récemment mis en œuvre. Celui-ci répond-il aux objectifs, aux besoins, comment s'en assurer, quelle méthodologie utiliser pour l'examiner, comment, le cas échéant, répondre à des dysfonctionnements constatés?

Répartis en petits groupes, les CeM ont, dans un premier temps, examiné les plans, rapports de police... puis préparé leur visite sur le terrain. Chaque groupe a développé sa propre approche. Le premier a montré une attention plus particulière pour le soin accordé à chaque détail technique réalisé (accessibilité, dimensions, bordures...). Le second a travaillé en examinant la prise en compte de chaque problématique (piétons, vélos, stationnement...). Le troisième a pris un peu de hauteur pour tenter de voir comment, globalement, l'aménagement répondait aux objectifs fixés.

Répondre à une lettre de doléance émanant de riverains constitue une tâche à laquelle les CeM sont régulièrement confrontés. Comment aborder cette démarche au niveau de la forme et du fond? Les réponses apportées par les différents groupes ont montré des prises en compte spécifiques et ont permis une fois de plus de partager et d'échanger des bonnes pratiques.

Comme pour chaque atelier, un document de synthèse de cette journée, reprenant les éléments méthodologiques, sera prochainement publié. Ce sera le cinquième numéro de la collection des « CeMatelier ».

des répercussions importantes sur son économie et sur sa population. Comment se relever ? Forte d'un schéma directeur d'aménagement et d'un Plan communal de mobilité, la Ville trace son chemin. Il s'agissait donc d'un bon « cas » à présenter aux CeM. Il ne restait plus qu'à organiser une visite. Grâce à Françoise Debelle, CeM de la Ville, ce fut chose faite, et nous la remercions chaleureusement pour son implication!

L'accueil des CeM par le bourgmestre Frédéric Daerden a été suivi par une présentation générale du contexte, du canevas de travail, des enjeux mobilité et de la manière dont la Ville souhaitait y répondre, par l'échevin de la mobilité, Jean-Louis Lefebvre. La matinée s'est terminée par la visite de deux zones de rencontre récemment réalisées. En particulier, l'aménagement de la place Jean-Jaurès au centre de la commune a déclenché un véritable tollé auprès des commerçants, posant une fois de plus la question de la perception par ceux-ci de la présence des voitures, entraînant des concessions... Sur le terrain, cette option a conduit à de nombreux échanges de points de vue entre CeM avec l'éclairage de l'ex-commissaire Guy Hubens, qui a participé de près à la mise en place de ce projet.

L'après-midi, Véronique Dejong et Sandra Nocera, du service Aménagement du territoire nous ont présenté les opérations de rénovation urbaine de la ville, puis guidés à travers celles-ci. Ces projets montrent comment la rénovation d'un quartier intègre aussi les enjeux de mobilité. Le pôle Marexhe, avec la réalisation d'une gare-totem, relie les voies à un quartier en construction-rénovation qui prévoit de nouveaux logements, commerces et activités à caractère communautaire et supprime une coupure entre deux quartiers de la ville. Le pôle Hayeneux, en cours de chantier, propose un programme de logements et d'activités et est traversé par des voiries réservées à la mobilité douce.

Les premières réalisations sont bien là. Elles tissent des liens, notamment pour une mobilité respectueuse des différents modes de déplacement et une qualité de vie à retrouver.

P6

Visite d'Herstal

Ville de 39 000 habitants, contiguë à la Ville de Liège, Herstal a connu des heures de gloire durant la période industrielle, suivies d'une période de déclin qui a eu



Atelier CeM. Source : ICEDD.



Visite d'Herstal. Source : ICEDD.



Source : ICEDD.

Stationnement réservé à un véhicule en particulier sur la voie publique. Est-ce légal?

Est-il possible de réserver sur la voie publique un emplacement pour un véhicule en particulier en signalant le numéro de sa plaque d'immatriculation?

Quelle est la règle?

La règle est la suivante: l'usage de la voie publique doit rester public. On ne peut compléter les signaux routiers au bénéfice d'intérêts particuliers. Les emplacements de stationnement n'y échappent pas. Passons en revue le code de la route.

Des catégories de véhicules

Le code a prévu des signaux autorisant le stationnement à certaines catégories de véhicules au moyen des signaux E9b (voitures, voitures mixtes, motocyclettes et minibus), c (camionnettes et camions), d (autocars), h (véhicules automobiles de camping) et i (motocyclettes).

Il est également possible de réserver des emplacements de stationnement à certaines catégories de véhicules au moyen du signal E9a complété d'un panneau additionnel indiquant la catégorie de véhicules à laquelle le stationnement est réservé (véhicules de police, postaux, taxis, utilisés par une personne handicapée,...), ces véhicules sont clairement identifiables.

Les cartes de stationnement

Un règlement de stationnement particulier est prévu pour les riverains au niveau du stationnement payant et/ou du placement du disque de stationnement et en outre le gestionnaire peut réserver exclusivement des parties de la voie publique comme lieu de stationnement

aux titulaires de cartes de riverains. Les communes peuvent également délivrer une carte communale de stationnement à d'autres groupes cibles et prévoir un règlement de stationnement particulier.

La carte de riverains, la carte communale de stationnement ou la carte pour voitures partagées permet à son détenteur de bénéficier de facilités de stationnement (exonération du respect de la limitation de la durée du stationnement, du paiement de l'horodateur ou possibilité d'utiliser des emplacements réservés). Tous les usagers répondant aux critères fixés peuvent bénéficier des mêmes avantages et aucun nom ni numéro de plaque d'immatriculation ne figurent sur la signalisation.

Il en va de même pour une réservation de stationnement à proximité du domicile d'une personne handicapée, cet emplacement reste accessible à tout titulaire d'une carte de stationnement pour handicapés et non au seul demandeur de cette réservation.

En conclusion

Sur la voie publique, une réservation de stationnement peut donc viser des catégories de véhicules ou d'usagers mais pas un véhicule en particulier.

Cependant, devant un accès de garage ou un accès carrossable à une propriété, l'article 25 du code de la route interdit le stationnement à l'exception des véhicules dont le signe d'immatriculation est reproduit lisiblement à ces accès.

Et sur un terrain privé, même si celui-ci est accessible au public, il est possible de réserver des emplacements de stationnement à des véhicules en particulier (plaque d'immatriculation affichée) ou à une catégorie de personnes (la clientèle ou le personnel d'un magasin par exemple).



> Lu pour vous ...



Le plan de mobilité rurale, CEREMA, (Références), 2016.

Dans les espaces ruraux ou faiblement urbanisés, les déplacements pour accéder à un service ou exercer une activité sont souvent plus longs que dans les zones urbaines, et majoritairement réalisés en voiture. La faible densité démographique, l'offre plus réduite en transport public et l'éloignement des

pôles administratifs, culturels et économiques ont induit cette dépendance à la voiture.

La palette de solutions pour réduire cette dépendance et répondre aux besoins des ménages est variée et les acteurs locaux mettent en place des solutions de mobilité adaptées à leur territoire (autopartage, taxi social, amélioration des circulations piétonnes et cyclables...). Dans ce guide complet, vous trouverez des retours d'expérience de solutions de mobilité, dont certaines bénéficient de plusieurs années de fonctionnement, des exemples de documents de travail, de diagnostics, des conseils pour favoriser la transversalité et la cohérence de la démarche, et un précieux recueil de pratiques avec des fiches de cas récentes très détaillées.



Focus sur la commune : 167 fiches pour une bonne gestion communale, UVCW avec la collaboration de la DGO5 du SPW.

Focus présente les rouages de l'institution communale, le statut de ses mandataires et de ses agents, et emmène le lecteur au travers des multiples missions assurées par les villes et les communes. Sérieux et pratique, ce manuel est découpé en fiches qui permettent, grâce à leur mise à jour annuelle, de suivre le mouvement communal.

L'objectif de l'ouvrage est que l'institution communale, son rôle et ses missions n'aient plus de secret pour le lecteur.

Manuel à télécharger en ligne sur : www.uvcw.be/focus/

Infos: Brigitte Ernon

Centre de documentation et de diffusion en mobilité: Tél.: 081 77 31 32

centre-doc-mobilite@spw.wallonie.be

documentation.mobilite.wallonie.be

> Agenda

- Novembre 2017. Démarrage d'un nouveau cycle de formation de base de Conseiller en mobilité.

Infos: Bernadette Gany, tél. 081 77 30 99

bernadette.gany@spw.wallonie.be

Brigitte Ernon, tél.: 081 77 31 32

brigitte.ernon@spw.wallonie.be

mobilite.wallonie.be

> Billet d'humour



QUIZ

En Belgique, dans les zones résidentielles et de rencontre:

- La limitation de vitesse est de 20 km/h et les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voirie.
- La limitation de vitesse est de 20 km/h et les piétons doivent utiliser les trottoirs.
- Les voitures doivent se déplacer à la vitesse du pas et les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voirie.

(la bonne réponse se trouve en bas de la page)

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

SPW-Direction de la Planification de la Mobilité

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@spw.wallonie.be

cem.mobilite.wallonie.be